



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES, républicains et ultramarins progressistes du groupe GDR

Combattre les injustices, bâtir l'espoir

Le 5 juin dernier avait lieu notre niche parlementaire, cette unique journée de l'année où notre groupe a la main sur l'ordre du jour de notre Assemblée. Portés par notre conviction qu'un autre monde est possible, nous avons choisi 9 textes représentant chacun un pas dans la lutte contre les injustices.

Les injustices rencontrées au quotidien par nos concitoyens bien sûr, dans l'accès au logement en outre-mer, aux allocations familiales, à l'aide de solidarité aux personnes âgées, face aux frais bancaires ou encore dans l'accès aux nouvelles technologies. Mais aussi des injustices structurelles, plus profondes, plus anciennes : fiscalité injuste des successions, injustices dans l'accès à la Justice en outre-mer, injustice de la double dette imposée par la France à Haïti.

Notre journée réservée a été un véritable succès puisqu'entre 9 h du matin et minuit, nous avons fait adopter 5 de nos propositions.

Nous avons d'abord permis à l'Assemblée nationale de se prononcer enfin contre la réforme des retraites de 2023. Grâce à notre proposition de résolution, déposée pour déjouer l'obstruction du gouvernement qui ne pouvait l'amender massivement pour nous empêcher d'en terminer l'examen, nous avons permis un vote sans équivoque de la représentation nationale. Par 198 voix pour et 35 voix contre seulement, nous avons fait la démonstration tant redoutée par le gouvernement qu'il existe bien une large majorité pour abroger cette réforme brutale et injuste. A quelques jours de la fin du conclave sur les retraites, la représentation nationale a envoyé un signal clair au gouvernement. S'il décidait de mépriser cette expression, forts de cette majorité, nous saurons en tirer les conséquences.

Dans le temps restreint qui nous était accordé, nous avons pu confirmer qu'il existait une majorité en faveur de nos textes adoptés précédemment en

commission : le versement des allocations familiales dès le premier enfant, l'encadrement des loyers en Outre-mer, un accès à la justice adapté aux besoins des justiciables ultramarins et la dette imposée à Haïti par la France. Ce dernier vote de la journée a constitué un moment historique, 200 ans après que la France a échangé l'indépendance d'Haïti contre le versement d'une somme colossale par la jeune nation.

Pour ceux de nos textes qui n'ont pu achever leur parcours en séance, notamment notre proposition visant à juguler les dérapages de la niche fiscale dite « Pacte Dutreil » que nous avons commencé à défendre en hémicycle en développant nos arguments, nous nous efforcerons de trouver une autre voie législative pour les faire aboutir.

Stéphane Peu,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



Cinq victoires concrètes sur les injustices

Bilan de notre journée d'initiative parlementaire

Le jeudi 5 juin, de 9h à minuit, a eu lieu notre journée d'initiative parlementaire, dite « niche parlementaire ». Une journée que nous avons décidée de consacrer aux luttes contre les injustices qui concernent l'ensemble de nos territoires, par-delà les océans. Douze heures de débat durant lesquelles cinq de nos textes ont été adoptés.

► RETRAITES : LE GOUVERNEMENT MIS AU PIED DU MUR

Première victoire de la journée, et non des moindres. Par 198 voix pour et seulement 35 contre, nous avons fait adopter notre proposition de résolution visant à abroger la réforme des retraites promulguée il y a à peine plus de deux ans sans vote du Parlement, et contre le refus massif d'une majorité des Français. Brutale et injuste, cette réforme est la plus grande blessure démocratique depuis la négation du vote des Français lors du référendum de 2005. Toutes les manœuvres parlementaires et constitutionnelles ont été utilisées pour confisquer le débat démocratique. Les propositions de loi d'abrogation ont aussi été empêchées d'aboutir. Même le conclave des partenaires sociaux s'est vu imposer un cadre restrictif. Pour Emmanuel Macron, cette réforme est tellement iconique et obsessionnelle qu'il se prend à rêver qu'elle serait une affaire classée. Il a tort : les Français n'ont pas tourné la page. Le pays a besoin de réparer l'outrage qu'il a subi. C'était le sens de notre résolution. Ce vote historique oblige désormais le Président Macron et son Gouvernement à aboutir à l'abrogation du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et à l'augmentation de la durée de cotisation. Ou bien à saisir les Français par référendum.

► DOUBLE DETTE D'HAÏTI : UNE ÉTAPE IMPORTANTE

Autre temps fort de notre niche : l'adoption de notre proposition de résolution pour reconnaître, réparer et rembourser la double dette d'Haïti. Haïti a obtenu son indépendance en 1804. Mais ce n'est qu'en 1825 que Charles X reconnaît cette indépendance, en échange d'une contrepartie financière aussi exorbitante qu'illégitime. Une véritable rançon qu'Haïti ne peut alors payer sans emprunter auprès des banques françaises. Aujourd'hui, l'impact de cette double dette n'est plus à démontrer : elle a été un frein évident au développement d'Haïti. Et c'est bien la France qui en est responsable. L'adoption de notre texte marque une étape importante dans le processus de reconnaissance officielle de cette injustice. Elle invite à faire en sorte que le gouvernement français, après 200 ans, concède le caractère indu de cette double dette et prenne en considération les demandes de réparation formulées par le gouvernement haïtien et les instances internationales à travers l'ONU.

► ALLOCATIONS DÈS LE PREMIER ENFANT, UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE

Autre victoire importante. Nous avons fait adopter à une large majorité, en première lecture, notre proposition de loi visant à accorder le versement des allocations familiales dès le premier enfant. Actuellement, ces allocations commencent au deuxième enfant, ce qui exclut de plus en plus de familles, notamment mo-



© Jean-Jacques Boujot

noparentales. Ce texte répond ainsi à une exigence de justice, d'efficacité et d'adaptation aux réalités sociales de notre temps. Il s'agit d'une mesure simple, mais profondément significative : reconnaître que chaque enfant mérite le même accompagnement, quelle que soit sa place dans la fratrie. Loin d'un ajustement technique, c'est un choix politique clair. Celui de réaffirmer que notre République sociale a le devoir d'accompagner toutes les familles, sans exception. Cette victoire ne règle pas tous les problèmes mais elle répond à une attente largement partagée. C'est aussi un premier pas vers une réforme plus globale de notre politique familiale.

► PACTE DUTREIL, UNE NICHE FISCALE SOUS BONNE GARDE

En 2023, les dérogations fiscales ont réduit de 81,3 milliards d'euros les

recettes de l'État, accroissant la zone grise de l'optimisation fiscale. Parmi elles, le pacte Dutreil, dispositif d'allègement du coût fiscal de la transmission des entreprises dans un cadre familial, dont l'utilité pour les très petites entreprises (TPE) ou les petites et moyennes entreprises (PME) peut se comprendre, a été assoupli et déregulé. Il a ainsi fini par favoriser l'optimisation fiscale de quelques gros patrimoines, servant plus à la holding faisant office de banque de capitaux qu'à la petite boulangerie du coin. Un encadrement de ce dispositif s'impose donc pour une fiscalité plus juste et des recettes en hausse. C'était l'objectif de notre proposition de loi. Mais face à l'opposition du RN et du bloc central, qui s'est traduite par la dénaturation du texte en commission et le dépôt d'un nombre conséquent d'amendements, nous avons retiré notre texte pour éviter l'enlèvement.

► UNANIMITÉ POUR ENCADRER LES LOYERS ET AMÉLIORER L'HABITAT EN OUTRE-MER

Face au coût du logement dans les pays dits d'outre-mer, nous avons pris la responsabilité, par-delà les étiquettes politiques, de mettre à l'ordre du jour de notre niche la proposition de loi pour encadrer les loyers et adapter les normes en outre-mer, votée à l'unanimité au Sénat en mars dernier. À la Réunion, 70 % des Réunionnais sont éligibles au logement social, voire très social, plus de 50 000 demandes de logement social sont en attente et on dénombre 143 000 mal-logés, 600 000 sur l'ensemble des Drom... Alors que le dispositif d'encadrement des loyers a déjà fait ses preuves en Hexagone, il est temps de l'appliquer à l'outre-mer. La proposition de loi a été adoptée de manière définitive et à l'unanimité !

► FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT DES JUSTICIABLES D'OUTRE-MER

Quatrième victoire de la journée : notre proposition de résolution pour une commission d'enquête sur les dysfonctionnements obstruant l'accès à une justice adaptée aux besoins des justiciables ultramarins a été adoptée ! Le service public de la justice en outre-mer n'est pas seulement en difficulté, il est en état de sous-administration chronique, de relégation organisée. Ajoutés à cela la complexité des réalités locales, la pluralité des langues, l'illettrisme, des zones enclavées... La justice est en crise partout, mais là où l'Hexagone a des retards, les pays dits d'outre-mer ont des absences. La mise en place de cette commission d'enquête est urgente, nous en attendons un état des lieux précis, territoire par terri-

toire, et des recommandations budgétaires organisationnelles. L'équité en matière d'accès à la justice ne peut être un énième idéal abstrait. Elle doit être une exigence concrète y compris à 7 000, 9 000 ou 17 000 km de Paris.

► LIMITER LES FRAIS BANCAIRES

Notre proposition de loi visant à limiter les frais bancaires, faute de temps, n'a pas pu aller jusqu'au vote. Alors que les grands groupes bancaires français affichent des bénéfices record, près d'un Français sur deux se retrouve à découvert au moins une fois dans l'année. A ces difficultés financières s'ajoutent des frais d'incidents bancaires. Ces frais concernent 8 millions de clients chaque mois et représentaient, en 2019 déjà, un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros pour les banques. Pourtant, la gestion des frais d'incidents ne coûte rien aux établissements bancaires. Les frais liés à la gestion courante des comptes, eux, ont augmenté de plus de 5 % en un an. Adoptée en commission, notre proposition de loi prévoyait la suppression de la majorité des frais d'incidents bancaires et un plafonnement des frais bancaires courants. Il nous appartient de trouver d'autres chemins législatifs pour répondre à ces questions qui concernent des millions de personnes.

Le temps imparti ne nous a pas permis d'examiner nos deux derniers textes supprimant pour l'un le remboursement sur succession de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) afin d'éviter le non recours des bénéficiaires et pour l'autre à faire reculer les inégalités d'accès à la fibre optique. Une autre injustice qui concerne des millions de Français confrontés à des pannes récurrentes.



Aide à mourir : une étape clé

Après douze jours de débats en séance, le texte garantissant un égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, et celui créant un droit à l'aide à mourir ont été adoptés en première lecture. Une étape décisive franchie avec la prudence qui s'impose.

Les douze jours de débats dans l'hémicycle n'ont certes pas permis d'épuiser la question de la fin de vie. Ils ont même parfois soulevé de nouvelles interrogations, ou suspendu notre jugement sur un sujet qui nous paraissait pourtant acquis ; mais ils ont su aussi conforter des avis et des convictions sur l'un comme sur l'autre texte. Concernant la première proposition de loi, visant à garantir un égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, il traduit une ambition sans précédent, exigeant un engagement de rupture de ce gouvernement, et de ceux qui lui succéderont, en matière d'accès aux soins palliatifs, mais plus fondamentalement au regard de notre système de santé dans son ensemble.

DES AVANCÉES SUR LES SOINS PALLIATIFS

Devant le retard colossal et insupportable de notre pays en matière d'accès aux soins palliatifs, doublé d'inégalités territoriales intolérables, nous avons défendu l'idée que l'accès aux soins palliatifs soit désormais un droit opposable. Nous avons par ailleurs décidé de mettre en place des plans personnalisés d'accompagnement ou encore de créer des maisons d'accompagnement. Toutes ces dispositions sont amplement justifiées par les besoins des personnes malades et de leur entourage, et par le déficit de moyens dont souffrent les soignants.

Mais ces dispositions n'auront aucune traduction concrète si la volonté politique qui les porte n'est pas celle qui vise également à réparer l'ensemble de notre système de soins, ou si la volonté du gou-



© Assemblée nationale

vernement, dans le cadre des lois de finances à venir, est encore et toujours de réduire les moyens alloués à notre système de santé et aux hôpitaux. Sans la garantie d'un droit opposable à l'accompagnement et aux soins palliatifs, il ne peut être envisagé sereinement la création d'un droit à l'aide à mourir. Le recours à l'aide à mourir ne peut pas être un acte par défaut d'accès aux soins palliatifs.

UN NOUVEAU DROIT STRICTEMENT ENCADRÉ

Dès l'examen en commission, nous avons défendu l'idée que l'aide à mourir devait être un droit. Pas un dispositif. Mais un droit, strictement encadré et conditionné. Pourquoi ? Parce que ce qui nous a conduits à légiférer sur l'aide à mourir, c'est la persistance de personnes malades incurables dont les souffrances ne peuvent être soulagées par aucun soin, et pour lesquelles la sédation profonde et continue n'est pas accessible. Dans ce contexte, envisager l'aide à mourir comme un droit c'est garantir dans la loi l'accès à

une mesure d'exception, d'ultime recours, protectrice à la fois pour la personne qui demande et pour les soignants qui devront l'accompagner. Au-delà des cinq conditions cumulatives prévues par le texte, les débats ont permis plusieurs avancées comme un meilleur en-

« Le recours à l'aide à mourir ne peut pas être un acte par défaut d'accès aux soins palliatifs. »
Yannick Monnet

cadrement des délais de réflexion de la personne malade et de ceux de la réévaluation de sa demande. Nous avons aussi abouti à une évaluation collégiale de la demande d'aide à mourir.

Au stade de la première lecture, nous avons réussi à définir le point d'ancrage du droit à l'aide à mourir et les restrictions qui doivent le soutenir pour qu'il soit une réponse exceptionnelle à une demande exceptionnelle. Les débats ne sont pas finis. Transmis au Sénat, les deux textes nous reviendront, probablement à l'automne. Cette période, par chance, sera celle des lois de finances. L'occasion d'affirmer une volonté politique qui, nous l'espérons, sera à la hauteur de ces deux textes. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Yannick Monnet du 27 mai 2025

Déni démocratique, illégitimité du gouvernement et majorité artificielle... L'analyse d'Elsa Faucillon un an après la dissolution.

Depuis les élections de juillet 2024, de nombreux citoyens expriment leur incompréhension face à ce qui se passe à l'Assemblée nationale : comment caractérisez-vous cette session parlementaire ?

Cette session parlementaire est marquée par un profond déni démocratique. En juillet 2024, Emmanuel Macron a refusé de tirer les conséquences du scrutin législatif, en imposant un gouvernement issu d'une alliance entre une macronie affaiblie et des Républicains arrivés quatrièmes. Il en résulte une majorité artificielle, sans légitimité populaire, qui multiplie les textes sans portée concrète pour la vie des citoyens.

Pire encore, l'Assemblée est le théâtre d'une offensive sécuritaire et liberticide, où se succèdent des lois démagogiques dictées par les obsessions de l'extrême droite. Ce ne sont pas les urgences sociales, écologiques ou démocratiques qui sont traitées, mais les peurs instrumentalisées, et les libertés fragilisées.

L'embouteillage législatif actuel pèse-t-il sur les travaux de la Commission des lois et nuit-il, selon vous, à la clarté du rôle du Parlement ?

Oui, l'embouteillage législatif actuel pèse lourdement sur les travaux de la Commission des lois, qui examine près de 70 % des textes débattus à l'Assemblée. Le régalien a évidemment toute sa place, mais encore faudrait-il qu'on s'attaque aux enjeux démocratiques ou à la



© Jean-Jacques Bouot

"NOUS FAISONS FACE À UNE MAJORITÉ ARTIFICIELLE, SANS LÉGITIMITÉ POPULAIRE, QUI MULTIPLIE LES TEXTES SANS PORTÉE CONCRÈTE POUR LA VIE DES CITOYENS."

question cruciale des moyens de la justice.

Or, on assiste à une succession de textes qui stigmatisent, restreignent les libertés fondamentales et traduisent davantage les ambitions personnelles de certains ministres que les besoins du pays. On l'a vu avec la loi sur la justice des mineurs, celle contre le trafic, la proposition contre l'occupation illicite des logements, mais aussi les textes sur la vidéosurveillance algorithmique, la justice, ces textes, examinés en Commission des lois, s'inscrivent dans une fuite en avant sécuritaire.

Ces lois, loin de renforcer la sécurité, alimentent les divisions et fragilisent notre État de droit. Le

Parlement, accaparé par cette dérive sécuritaire, apparaît incapable de répondre aux vraies urgences des Français : logement, école, santé, services publics. C'est un affaiblissement démocratique qui ouvre encore davantage la voie à l'extrême droite.

Que proposez-vous pour redonner du sens au travail parlementaire et recentrer les débats sur les priorités des citoyennes et citoyens ?

Pour redonner du sens au travail parlementaire, nous avons fait un choix fort : utiliser notre niche parlementaire pour traiter enfin des priorités réelles des citoyennes et citoyens. En 2023, le gouvernement avait piétiné la mobilisation sociale et empêché l'Assemblée de voter sur la réforme des retraites. Le 5 juin, les parlementaires ont enfin exprimé clairement leur rejet de la retraite à 64 ans.

Nous avons aussi remis à l'agenda des sujets concrets : le droit au logement digne, notamment en outre-mer, la revalorisation des allocations familiales pour les plus modestes, la protection des petits retraités, la régulation des frais bancaires qui étranglent des millions de foyers. Nous portons aussi des enjeux structurels : justice fiscale sur les successions, égalité d'accès au droit et à la justice en outre-mer, et reconnaissance de la double dette — financière et historique — que la France a envers Haïti. Voilà ce que signifie un Parlement utile : répondre aux urgences sociales, écologiques et démocratiques. ♦



INTERCEPTION DE LA FLOTTILLE MADLEEN

Lundi 9 juin, un navire humanitaire qui tentait de briser le blocus humanitaire de Gaza, le Madleen, a été arraisonné par les forces de sécurité israéliennes. À son bord, douze personnes, dont six ressortissants français. En agissant de la sorte, le message des autorités israéliennes est clair : le blocus continuera ; l'aide humanitaire, pourtant vitale, ne franchira pas les frontières de Gaza. « À l'heure où l'on comprend que, sous les pressions, le président de la République s'apprête à reculer sur la promesse faite d'une reconnaissance de l'État palestinien, je n'aurai qu'une question : quand la France saura-t-elle trouver le courage d'une diplomatie ferme, respectueuse du droit des nations, au service de la paix entre les peuples ? » s'est insurgée Soumya Bourouaha lors des questions d'actualités du 11 juin.

ARCELORMITTAL

Le 13 mai, le président Macron a tranché durement en refusant toute nationalisation, même partielle ou temporaire, d'ArcelorMittal. « Au mépris de plus de 600 salariés menacés par la perte de leur emploi, vous faites vivre les dogmes du libre-échange qui ont pourtant ravagé notre industrie depuis quarante ans » a déploré Nicolas Sansu, dès le lendemain, à l'occasion des questions au gouvernement. Hier, c'étaient Gandrange et Florange ; aujourd'hui, c'est Dunkerque ; demain, ce seront Fos-sur-Mer ou Saint-Chély-d'Apcher. Pour défendre notre souveraineté, il faut protéger notre production d'acier. Sans acier, que deviendraient les filières automobile, aéronautique et de l'énergie ? « C'est tout notre ap-

pareil productif que vous fragilisez, alors que le dévoiement des aides publiques contribue à gonfler les dividendes d'ArcelorMittal au détriment des investissements nécessaires » a poursuivi le député, avant d'ajouter : « Monsieur le premier ministre, nationalisez sous le contrôle des salariés ! »

CRISE DE LA DÉMOCRATIE

Il y a 20 ans, les Français rejetaient massivement le traité constitutionnel européen. Ce refus populaire fut rapidement piétiné, trahi par la ratification du traité de Lisbonne en 2008. Depuis, la crise démocratique n'a cessé de croître. En 2023, un nouveau seuil a été franchi avec la réforme des retraites imposée par 49.3, sans vote, malgré l'opposition de la majorité des Français et une mobilisation sociale historique. « Le vote de notre résolution pour abroger la réforme des retraites sera l'occasion de réparer la fracture démocratique. Monsieur le Premier ministre, serez-vous l'homme qui réconcilie ou celui qui laisse s'enkyster cette blessure au cœur même de notre nation ? » a lancé Stéphane Peu le 27 mai, soit quelques jours avant le vote sans appel des députés en faveur de notre résolution. Un vote au nom du peuple français qui oblige le gouvernement.

DÉFENSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Au sommet Choose France, le président de la République a vanté l'attractivité française retrouvée. Mais ce triomphalisme de tribune occulte une réalité économique bien plus sombre, en témoignent un déficit extérieur abyssal et une cascade de plans sociaux. La politique industrielle ne saurait se résumer à l'installation de data centers anglo-saxons ou construits en partenariat avec des Émiratis. « Avant de faire venir des entreprises étrangères, j'aimerais que l'on empêche nos propres multinationales françaises, gavées d'argent public, de délocaliser et de fermer des

établissements et des usines » a fustigé Emmanuel Maurel (GRS) le 21 mai. Et d'insister : « Au-delà de la communication événementielle, que faites-vous pour sauver les emplois et l'industrie française ? »

SITUATION À GAZA

À Gaza, les jours se suivent et le cauchemar de la population civile, des humanitaires et des otages ne fait que s'intensifier. Les condamnations de la France et des dirigeants européens ne peuvent suffire à faire face à la catastrophe humanitaire, à la gravité des crimes commis par l'État israélien. Un État poursuivi pour génocide, dont le premier ministre est sous le coup d'un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité, et qui n'hésite pas à menacer d'annexer les colonies de Cisjordanie si la France venait à reconnaître l'État palestinien. « Assez d'intimidations ! Assez de morts ! » a tonné Jean-Paul Le-coq le 13 mai dernier, appelant une nouvelle fois la France à prendre des mesures concrètes, fermes et immédiates pour empêcher la destruction totale de Gaza et de sa population.

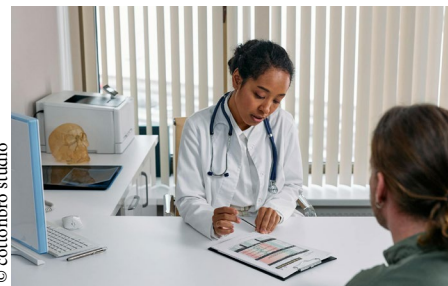
RÉFÉRENDUM SUR LE BUDGET

Pour trouver 40 milliards d'économies, le gouvernement semble avoir fait son choix : s'attaquer aux plus pauvres et aux plus faibles, dans l'Hexagone comme en outre-mer. Des attaques contre l'emploi, contre les jeunes, contre la santé, contre les travailleurs, contre l'environnement... Comble du cynisme, le 3 mai dernier, le Premier ministre annonçait vouloir organiser un référendum pour valider ses choix, afin de faire oublier que d'autres arbitrages existent. « Choisir, c'est renoncer et

en ce qui vous concerne, vous avez renoncé à protéger la majorité des Français pour préserver les intérêts d'une poignée de privilégiés » s'est désolée la coprésidente de notre groupe, Emeline K/Bidi. Et de s'inquiéter : « Jusqu'où irez-vous ? »

INDUSTRIE DU VERRE

Actuellement, 300 plans sociaux sont en cours, menaçant directement 300 000 emplois. Désormais, c'est l'industrie du verre qui se retrouve dans le viseur d'actionnaires sans foi ni loi. Le groupe Owens-Illinois Glass, géant américain du secteur, a annoncé un plan mondial de restructuration qui se traduit par 320 licenciements nets pour sa filiale française, O-I France. Pourtant O-I France affiche des bénéfices record et a bénéficié de 15 millions d'euros d'aides publiques directes entre 2019 et 2023 pour ses investissements. Lors des questions au gouvernement du 7 mai, Julien Brugerolles a rappelé que ce plan social, brutal et injustifié, frappe une filière essentielle à notre pays et à la transition écologique ; « il faut sortir de l'immobilisme ».

DÉSERTS MÉDICAUX

Le 7 mai, la proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux a été adoptée à une large majorité à l'Assemblée nationale. La mesure phare de ce texte est la régu-

lation de l'installation des médecins pour favoriser leur présence dans les zones sous-dotées. Cette réglementation ne s'applique qu'aux zones les mieux dotées où l'autorisation d'installation sera délivrée uniquement s'il y a une cession d'activité, et préserve donc la liberté d'installation partout ailleurs. « Ce n'est pas le grand soir mais aujourd'hui, le mot réglementation est inscrit dans le débat public et c'est une très belle victoire » s'est félicité Nicolas Sansu, cosignataire du texte. Mais le combat n'est pas fini. Il appartient désormais au Sénat de se saisir du sujet, en espérant que les sénateurs confirmeront les avancées votées par leurs collègues députés. Ce n'est pas le signal qu'ils ont envoyé le 13 mai dernier en votant une proposition de loi beaucoup plus souple, qui se contente de demander aux médecins en cours d'installation, ou déjà installés, dans les zones sur-denses de s'engager à réaliser un certain nombre d'actes dans les territoires sous-dotés.

JUSTICE DES MINEURS

L'ordonnance du 2 février 1945 reconnaît deux principes qui sont au fondement de notre système de justice des mineurs : la spécificité de l'enfance et la primauté de l'éducatif sur le répressif. Or, la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents, portée par Gabriel Attal et mise au vote le 13 mai, bafoue l'un et l'autre de ces principes. « Alors que la justice des mineurs devrait accompagner, réparer et réhabiliter, vous érigez la répression comme son principe cardinal. L'unique finalité est de punir, le plus vite et le plus durement possible, indépendamment de la pertinence » a déclaré Elsa Faucillon. Le constat, certes alarmant, n'est pas celui d'un manque de sévérité, mais bien d'un manque d'accompagnement socio-éducatif et de moyens d'accompagnement. « Cette loi se fiche de la justice, et des mineurs. Elle est celle d'un agenda politique égoïste » a conclu la députée.

MOTION DE REJET SUR LA LOI DUPLOMB

Le 26 mai, alors que notre Assemblée devait examiner la proposition de loi visant à lever les contraintes au métier d'agriculteur, les partisans du texte, à savoir la droite et la majorité, ont décidé de museler la représentation nationale en faisant adopter une motion de rejet préalable. L'objectif de ce coup de force inédit était d'imposer sans débat le texte issu du Sénat, un texte démagogique qui nous détourne des causes profondes des difficultés que rencontrent les agriculteurs. Cette motion de rejet nous a ainsi privés d'un débat sur la question centrale des prix, des revenus et de la répartition de la valeur ajoutée, sur la protection réelle de nos producteurs contre les importations de produits ne répondant pas à nos exigences sociales, environnementales et sanitaires ou sur l'absence d'un vrai régime public d'assurance contre les risques climatiques, sanitaires et environnementaux. « En choisissant finalement de contourner l'Assemblée sur ce texte, vous préférez la déréglementation et la dérégulation à la protection de notre agriculture et de nos agriculteurs ; vous poursuivez ainsi les dérives libérales les plus préjudiciables à la durabilité de notre agriculture » a tancé Julien Brugerolles. Nous en sommes convaincus : plus nous alignerons la baisse de nos exigences sur celle des pays moins-disants, moins nous disposerons de leviers et de force pour protéger nos agriculteurs et notre souveraineté alimentaire. Nous avons résolument voté contre cette motion de rejet.

#AGENDA

JUIL. 2025 SESSION EXTRAORDINAIRE

Le 11 juin, le Président de la République a convoqué, par décret, le Parlement en session extraordinaire à compter du 1^{er} juillet. L'ordre du jour de cette session comprendra notamment l'examen de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local. Adopté à l'unanimité au Sénat en première lecture, il y a plus d'un an, et reporté à maintes reprises, ce texte vise à améliorer les conditions d'exercice du mandat et à favoriser la reconversion professionnelle des élus. Depuis les élections municipales de 2020, les démissions de maires ont atteint un niveau sans précédent. Face à cette situation, il y a consensus pour dire qu'il faut agir afin d'éviter l'aggravation de cette crise des vocations.

Sera également inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire, la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. L'examen de ce texte avait été interrompu par la dissolution de l'Assemblée en juin 2024 puis reporté par la chute du gouvernement en décembre 2024. Par ailleurs, en avril dernier, il avait été suspendu à deux reprises, suite à un incident en commission entre la ministre de la Culture, Rachida Dati, et une fonctionnaire de l'Assemblée nationale. Ce projet de réforme, porté par la ministre, est très contesté par les salariés de l'audiovisuel qui le jugent « démagogique, inefficace et dangereux ».

Hormis ces deux textes, la session extraordinaire de juillet comprendra aussi l'examen, ou la poursuite de l'examen, de pas moins de 24 autres projets ou propositions de loi, parmi lesquels le projet de loi de simplification de la vie économique, la loi dite « Duplomb », la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics, celle visant à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1^{er} mai ou encore la proposition de loi visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers. Le projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte et le projet de loi organique relatif au Département-Région de Mayotte seront également discutés.

Nous rejoindre



126, rue de l'Université
75007 Paris



01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



Julien BRUGEROLLES
député du Puy-de-Dôme



Stéphane PEU
Coprésident
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Emeline K/BIDI
Coprésidente
députée de la Réunion

AFFAIRES CULTURELLES



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Soumya BOURUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime

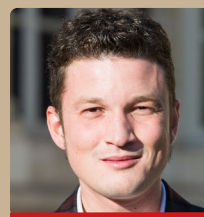


Davy RIMANE
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL
député GRS du Val-d'Oise



Nicolas SANSU
député du Cher



Emmanuel TJIBAOU
député de Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Marcellin NADEAU
député de la Martinique

AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET
député de l'Allier



Karine LEBON
députée de la Réunion

S'abonner à l'infolettre



Nous suivre !

